

Enfin ! Après les maintes crises du recyclage (2003, 2008 et 2013) et les difficultés à trouver des débouchés locaux pour récupérer nos fameux plastiques ou autres matières problématiques, le système de collecte du recyclage (bac bleu ou vert selon les municipalités) est en cours de modernisation pour tout le Québec !

Dans son lot de nouveautés, voici la liste des matières recyclables acceptées qui a été repensée afin d'uniformiser le tout à la grandeur de la province. Afin d'assurer le bon geste de tri et d'améliorer davantage la qualité de la matière collectée, seules ces matières sont maintenant visées, on les appelle les CEIJ :

Contenants



Emballages



Imprimés



Journaux



CEIJ acceptés sur l'ensemble du territoire québécois

Les fibres (papier et carton)

Boîtes de carton (carton laminé, carton ondulé, carton plat)

Boîtes d'œufs

Rouleaux de carton

Journaux, circulaires, revues, magazines, catalogues, annuaires téléphoniques

Feuilles, enveloppes, sacs de papier, papier à forte couverture d'encre (p. ex. : affiche, papier d'emballage non métallisé)

Contenant à pignon (contenants de lait et de jus)

Contenant aseptique (de type « Tetra Pak »)

Le plastique

Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de breuvages, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :

 PET
  PEHD
  PEBD
  PP

Le métal

Assiettes et papier d'aluminium

Boîtes de conserve

Canettes d'aluminium

Cintres métalliques

Le verre

Bouteilles, pots, bocaux (peu importe la couleur)

